



CHARGÉ DE CONTRÔLES ET D'EXAMENS NON DESTRUCTIFS

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien en charge des Examens ou Contrôles Non Destructifs (END ou CND) réalise des contrôles sur des soudures de tuyauterie ou de structure métallique en fin de fabrication ou lors de suivis périodiques. Ce suivi est effectué afin de garantir la qualité de fabrication d'un composant ou sa robustesse en exploitation.

Le technicien en charge de ces contrôles met en œuvre des modes opératoires rigoureux et des techniques de contrôle qui permettent :

- de rechercher des défauts débouchant (en surface de la matière), par des contrôles appelés « surfaciques » faisant appel aux techniques de ressuage ou magnétoscopie..., de rechercher des défauts à l'intérieur même de la structure du

métal par des volumiques, ces contrôles font appel à des techniques de radiographie ou de détection par ultrasons.

Le choix du procédé dépend de la nature du matériau, de la forme de la pièce à examiner, du type et de la situation du défaut recherché.

L'appellation « contrôles non destructifs » (CND) concerne les contrôles réalisés sur les modifications, les réparations et les soudures neuves. Ces contrôles de soudure sont réalisés sans détruire le matériel.

Les CND sont aussi effectués sur des matériaux autres que métalliques (composite, béton, alliage).

Autres appellations : Contrôleur END, Agent de contrôle non destructif, Radiologue industriel, Contrôleur non destructif.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Les travaux sont souvent réalisés en poste, notamment de nuit pour la partie « radiographie »,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Autonomie,
- Rigueur, minutie
- Représentation dans l'espace,
- Esprit d'équipe
- Exemplarité en matière de sécurité notamment sur les tirs radio,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 700 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 900 €.

Formation et expérience

- Bac professionnel : Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)
- BTS : Techniques Physiques pour l'Industrie et le Laboratoire (TPIL)
- DUT : Mesures Physiques (MP),
- Licence professionnelle : Contrôle Non Destructif,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Les contrôleurs END/CND sont des spécialistes qui, en développant leur polyvalence et après une expérience confirmée sur les différentes techniques de contrôle, peuvent évoluer vers des postes d'expertise pour établir et qualifier de nouveaux modes opératoires ou vers des postes d'encadrement sur chantier.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

